



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E78190

VALABLE JUSQU'AU 27/11/2023

ÉDITÉ LE 25/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2000

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN

Siret : 429 934 771 00024

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 00 18291

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD AM 119865305

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD AM 119865305

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : RENZEMA BERNARD

95 ROUTE D'AGEN
47110 STE LIVRADE SUR LOT

Téléphone : 05 53 01 13 05

Fax :

Portable :

Site Internet : www.bernardrenzema.com

E-mail : construction@rzm.fr

Responsabilité légale :

RENZEMA BERNARD CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	28/11/2019
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	28/11/2019
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/11/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.